

À

no. 11000.

LXXVII 2/4.

HISTOIRE

DE LA

SOCIÉTÉ FRANÇAISE

AU MOYEN-AGE

(987 - 1483)

PAR

RAOUL ROSIÈRES

TOME PREMIER

PARIS

LIBRAIRIE A. LAISNEY

4, RUE DE LA SORBONNE, 4

1880

À

HISTOIRE
DE LA
SOCIÉTÉ FRANÇAISE
AU MOYEN-ÂGE
(987-1483)

W 320 / 77

~~A~~

HISTOIRE

DE LA

SOCIÉTÉ FRANÇAISE

AU MOYEN-AGE

(987 - 1483)

PAR

RAOUL ROSIÈRES

— /
TOME PREMIER
—

1483 - 1487
M. T. P. M.

PARIS

LIBRAIRIE A. LAISNEY

4, RUE DE LA SORBONNE, 4

1880

A

Je n'ai rien à dire sur ce livre, ni sur son esprit, ni sur sa forme, ni sur son but : il s'expliquera lui-même. Mais je dois donner les raisons qui m'ont déterminé à renfermer cette histoire entre les années 987 et 1483.

La première de ces dates s'imposait. Au dixième siècle les invasions ont cessé : toutes les races qui doivent contribuer à la formation du peuple français sont donc sur notre sol. Déjà la fusion s'est faite de tous ces éléments : les noms de Goths, de Romains, de Gaulois, de Franks, sont tombés en désuétude ; les derniers venus eux-mêmes, les Northmans, bégayent la langue d'oïl : une seule société apparaît — on peut dès lors l'appeler la société française — compacte, visiblement homogène, ayant son organisation politique particulière. Elle jouit si bien de toute sa vitalité qu'elle abandonne ses rois Franks pour se donner à une dynastie nouvelle née dans son sein et vivant de sa vie.

Or c'est en 987 que les Capétiens s'asseoient sur le trône.

La fin du Moyen-Age était moins facile à fixer. La date de la prise de Constantinople (1453) devait tout d'abord être écartée : très-importante dans l'histoire de l'Europe, elle ne signifie absolument rien dans l'histoire de la France. Mais le Moyen-Age se caractérise à nos yeux par certains faits qui lui sont propres : les révoltes légales des nobles contre les rois, les guerres privées, les croisades, la chevalerie. Tant que nous les verrons se produire il durera. Guizot, qui a très-bien dégagé ces faits, estime qu'on ne les constate plus après le treizième siècle. A mon avis il se trompe : on voit encore pendant le quinzième siècle des insurrections seigneuriales (*ligue du bien public*), des guerres privées (Armagnacs et Bourguignons), des croisades (1426, 1454, 1464, etc.), une chevalerie bruyante et fastueuse (Cour de Bourgogne). J'ai donc cru devoir conduire cette histoire jusqu'à la fin du quinzième siècle, ou, pour plus de précision, jusqu'à la mort de Louis XI (1483).

Meulan, décembre 1879.
